

ses adversaires, cette République contredite, tirailée, dirigée cependant par des ministres républicains, apaisait les populations, et, sans pouvoir satisfaire tous leurs vœux, leur procurait une vie tolérable de février 1876 à mai 1877; était-ce une mauvaise République, celle-là ?

« Vous pouvez en juger, en comparant l'année 1877; et demandez-en des nouvelles à l'industrie; au commerce, à toute l'Europe témoin de nos assertions; et tous vous répondront et vous diront quelle différence il y a entre la bonne et la mauvaise République, car ils ont pu les comparer.

« Oui, la mauvaise République, vous nous l'avez fait connaître au 46 mai! Génée sans doute la veille, inquiétée par vos menaces, la République était cependant active encore, laborieuse, paisible, à l'abri d'une légalité respectée et de la soumission imposée aux partis. Et le 46 mai, quel spectacle!

« Les auteurs du 46 mai répondent: Nous convoquons le pays pour qu'il fasse connaître sa volonté.

« L'ancien président de la République discute la légalité du délai écoulé entre la dissolution de la Chambre et la convocation des électeurs. Il blâme les mesures prises contre les libraires et les colporteurs.

« Mais s'arrête-t-on là? Non. Lisez, écoutez ce qu'on écrit impunément dans les journaux du gouvernement, avec sa tolérance, puis qu'il ne sévit pas.

« Tout haut, on dit que si ces moyens ne suffisaient pas pour empêcher le retour de la majorité dissoute, il ne faudrait pas s'arrêter devant la persistance du pays! On dissoudrait de nouveau jusqu'à ce qu'on eût obtenu la réponse que l'on désire.

« Voilà ce qu'on dit sans qu'il y ait répression de cet audacieux mépris de toutes les lois. Je le demande à tous mes contemporains, à tous ceux qui ont souvenir de 1830, sous M. de Polignac aurait-on osé dire que, si la Chambre des députés n'avait pas voté le budget, le roi et la Chambre des Pairs y suffiraient? Non, apparemment; ou la réponse eût été celle qu'on fit aux fameuses ordonnances.

« Quelle est l'explication d'un pareil égarement? Celle-ci, que j'entends donner depuis plus d'un demi-siècle: La France périt, va périr; il faut la sauver! Mot fatal, avant-coureur de toutes les fautes de gouvernements tombant en décadence avant de tomber en ruines.

« Hélas! si le mot était vrai, combien de fois déjà la France n'aurait-elle pas péri! Si souvent elle a été troublée, si souvent elle a souffert, elle n'a pas péri; mais ont péri ceux qui prétendaient vouloir la sauver. Ils ont pu l'entraîner avec eux dans l'abîme; mais elle s'est relevée avec le secours d'honnêtes gens qui, après l'avoir vainement avertie du péril où on la précipitait, n'en ont pas moins tout fait pour l'en arracher.

Après avoir fait le tableau de toutes les catastrophes politiques depuis Charles X, M. Thiers s'écrie:

« La France n'a pas péri; mais trois régimes ont péri, et la France a été cruellement éprouvée pour arriver enfin, en trois pas, à la forme démocratique moderne.

« Elle s'est développée sans cesse en restant le plus grand spectacle offert tantôt à l'étranger, tantôt à l'administration.

« Je supplie les honnêtes gens, très-honnêtes gens, instruits, plus instruits qu'éclairés, malheureusement prompts à s'alarmer, de regarder ce tableau de choses successives et de réfléchir.

« Eh bien! après tant de ruines, n'est-il pas temps de s'interroger, de réfléchir, et de se demander si ce n'est pas de la marche de l'humanité que l'on a peur, si ce n'est point à elle qu'on résiste follement?

« La France n'a pas péri; mais trois monarchies ont péri. Leurs débris couvrent le sol; leurs héritiers se relèvent, se menaçant, veulent se disputer des ruines. Arrêtons-les, obligeons-les à supporter le gouvernement de tous, au profit de tous, et répétons partout cette vérité:

« La monarchie n'est pas possible; elle aurait pour conséquence immédiate ou prochaine la guerre civile.

« Faisons donc la République, la République honnête, sage, conservatrice, qui n'est pas impossible; car elle commencent quand les héritiers intéressés des monarchies détruites sont venus la troubler et faire retentir à nos oreilles des menaces insensées et criminelles; et vous, électeurs, à ces contempteurs de toute vérité, faites entendre une dernière fois, une fois décisive, les vérités suivantes, qui seront le résultat de votre vote:

« La nation seule est souveraine.

« La République est la forme de gouvernement au moyen de laquelle s'exerce sa souveraineté.

— Peut-être bien que le père Bérésina traite demain ses amis, répondit le garçon en riant.

Le boucher rappela le chien et lui donna le morceau de viande.

Pyrame fit le tour de l'étable en bondissant de joie et s'élança dans la rue. Le boucher le suivit des yeux et le vit sortir du village. Il eut bientôt rejoint le chien blessé et, par ses caresses et ses gambades joyeuses, il l'invita à manger la viande qu'il lui apportait. Le pauvre affamé ne se fit pas prier. Il mangea ou plutôt il dévora les trois quarts du morceau. Pyrame avala le reste ensuite. Les deux chiens passèrent la nuit couchés l'un près de l'autre.

Le lendemain, de grand matin, le boucher vit venir Pyrame accompagné d'un autre chien qui marchait péniblement à trois pattes.

Pourquoi Pyrame conduisait-il le blessé chez le boucher au lieu de le mener chez son maître? Bien sûr, il n'agissait qu'après mûre réflexion. Il avait compris sans doute que, dans sa position, le père Bérésina ne pouvait se charger de deux chiens. Et puis, il s'était dit que chez le boucher, où il y avait toujours de la viande, le blessé serait infiniment mieux soigné et mieux nourri.

Le chien blessé s'étant couché dans la grange sur de la paille, Pyrame s'empressa d'aller ramasser dans l'étable les os et les rognures de viande que le boucher, témoin de ce qui se passait, se faisait un plaisir de lui jeter. Il allait déposer le tout devant le malade. Enfin, les deux amis déjeunèrent gaiement ensemble.

Pyrame retourna chez son maître, mais pendant une semaine il venait trois ou quatre fois dans la journée chez le boucher, afin de s'assurer que son protégé ne manquait de rien.

Soigné par le boucher, qui avait plus d'une fois lavé sa plaie, le chien guérit. Et comme il paraissait intelligent et bon, que tout indiquait qu'il n'avait plus de

« La souveraineté s'exerce par un chef électif du pouvoir exécutif, qualifié Président de la République, et par deux Chambres agissant suivant les formes prescrites par la Constitution.

« Le chef électif du pouvoir exécutif ne peut gouverner qu'avec le concours de ces deux Chambres, et des ministres agréés par la majorité.

« Le concours d'une seule Chambre ne suffirait pas, et la loi ou les subsides votés par une seule seraient absolument nuls et non avenue.

« L'impôt non voté par les deux Chambres ne serait pas recouvrable, et l'essai de le faire percevoir serait un attentat contre la Constitution, contre la fortune et la liberté des citoyens.

« En cas de dissentiment constaté par un vote entre les pouvoirs, et notamment entre le président et la Chambre élective, si cette Chambre est dissoute, le pouvoir exécutif est tenu d'en convoquer une nouvelle dans le moindre délai possible. La prolongation de ce délai au-delà du terme indispensable est une violation de l'esprit de la loi; au-delà de quatre-vingt-dix jours, elle devient une violation du texte même de la loi, qui doit être considéré comme un attentat contre la Constitution.

« Lorsque les élections ont eu lieu régulièrement, le litige est vidé; et la résistance à la volonté de la nation serait une résistance à la Constitution même.

« Une nouvelle dissolution ne pourrait avoir lieu qu'après une session qui ferait naître des questions nouvelles sur lesquelles le pays n'aurait pas déjà prononcé.

« Tout ce qui contrevient à ces prescriptions rigoureusement déduites de nos lois et de notre Constitution est un acte d'usurpation, et un cas de responsabilité prévu par l'article 19 de la Constitution.

« La liberté des élections est un principe essentiel. Toutes les opinions doivent se manifester librement, et tous les moyens pour les empêcher de se produire, en abusant des lois qui régissent la circulation des journaux, la circulation du colportage sont une usurpation du domaine public.

« La presse quotidienne, les chemins de fer, le colportage, l'affichage sont du domaine public; il n'est permis à personne de s'en arroger le monopole, sauf les règlements édictés dans l'intérêt des mœurs publiques.

« En matière religieuse, la liberté des cultes est le principe de la nation française. Tous cultes reconnus par l'Etat doivent être protégés, dotés convenablement et profondément respectés, mais avec interdiction de toute ingérence dans la politique de l'Etat.

« La politique de la France est une politique de paix, sauf le cas où la protection des intérêts nationaux exigerait le recours à la force, et après décision solennelle des pouvoirs publics.

« Sur ces principes repose la politique nationale depuis 1789. La France veut y rester fidèle, et il importe de les consacrer définitivement par vos suffrages.

« C'est la seule fin sage et utile que la nation doive imposer à cette crise, et elle se résume en quatre mots:

« Souveraineté nationale,
« République,
« Liberté,
« Légalité scrupuleuse,
« Liberté des cultes,
« Paix.

« Telles sont, mes chers électeurs, les opinions de toute ma vie, celles du dix-neuvième siècle, qui marqueront dans l'histoire de la France et de l'humanité, et que je vous conjure de consacrer dans cette occasion solennelle.

« Mille colomnies vont m'assaillir. Vous y répondrez par vos suffrages, qui ne m'ont jamais fait défaut depuis près d'un demi-siècle.

« A. THIERS. »

Bulletin politique.

Etampes, vendredi 28 septembre.

La période électorale est ouverte. Par décret daté du château de La Forêt le 21 septembre, les collèges électoraux sont convoqués pour le 4 octobre prochain, à l'effet d'élire chacun un député. L'élection aura lieu sur les listes arrêtées le 31 mars 1877. Le second jour de scrutin est fixé au deuxième dimanche après la proclamation du premier résultat.

Par un second décret, les électeurs de nos colonies d'outre-mer, sont également convoqués pour le quatrième dimanche après la promulgation du décret.

Enfin, le Journal officiel publie un troisième décret qui convoque le Sénat et la Chambre des députés en session extraordinaire pour le 7 novembre 1877.

Le manifeste de M. Thiers a produit à Paris, dans les départements, dans l'Europe entière une impression profonde, et d'autant mieux sentie, qu'on a pu comparer ce langage plein de sagesse et de raison avec le ma-

maître, le boucher le garda. Comme l'ingratitude est chose fort commune parmi les hommes, nous croyons devoir ajouter qu'il n'oublia jamais qu'il devait la vie à Pyrame. Les deux chiens restèrent bons amis.

A Choiseul, au château du comte de Molte, à cinq kilomètres d'Oudincourt, il y avait une famille anglaise composée de quatre personnes: lord Hadisson, sa femme et leurs deux enfants, un garçon de quatorze ans et une jeune fille de douze ans. M. de Molte, secrétaire de l'ambassade française en Angleterre, avait connu à Londres lord Hadisson, qui était membre de la Chambre des pairs et du conseil de la reine. Le lord devait faire un voyage en France; M. de Molte l'avait invité à venir passer huit ou quinze jours à son château de Choiseul.

Une après-midi, pendant que ces messieurs étaient à la chasse, la comtesse de Molte et lady Hadisson se promenaient au bord de la Meuse avec les enfants. Ceux-ci jouaient sur le pré et couraient sur la rive après les dernières fleurs de la saison. Parfois ils s'approchaient si près de la rivière que lady Hadisson crut devoir leur reprocher leur imprudence.

— Oh! si c'était la Tamise, nous pourrions avoir peur, répondit le jeune anglais en riant, mais près de cette petite rivière nous n'avons rien à craindre.

Et ils continuèrent à jouer et à courir.

Tout à coup, miss Amanda voulant cueillir la fleur jaune d'un glaïeul, ses pieds glissèrent et elle tomba dans l'eau.

Les deux dames accoururent en jetant des cris perçants. A peu de distance, on entendait le tic-tac du moulin.

Les cris arrivèrent aux oreilles du père Bérésina, qui revenait de Choiseul accompagné de son chien.

— Pyrame, dit-il, un malheur vient d'arriver: cours vite, mon bon chien, cours...

nifeste du Maréchal plein de menaces et d'inquiétudes pour l'avenir. Il ne faut pas se le dissimuler, les circonstances sont graves, plus graves qu'au moment du plébiscite. Jamais, sous l'Empire, on n'a vu pareille pression exercée sur le pays.

Les candidatures officielles sont remises en honneur au profit des candidats légitimistes, bonapartistes, orléanistes, cléricaux, contre les républicains.

Et comme le dit si énergiquement M. de Marcère dans la circulaire qu'il vient d'adresser à ses électeurs:

« On injurie dans des documents officiels les élus républicains.

« On prohibe ou l'on entrave la circulation et la vente des journaux républicains.

« On destitue les municipalités républicaines.

« On suspend ou l'on dissout les conseils municipaux républicains.

« On ouvre ou l'on ferme des cafés et des cabarets, au gré des candidats officiels.

« On ferme les cercles que l'on croit imbus de l'esprit républicain.

« On surveille les commis-voyageurs, cette vaillante armée de l'industrie et du commerce que l'on soupçonne de républicanisme.

« On tourmente les colporteurs et on menace dans la sécurité de leur condition, les agents des compagnies de chemins de fer, parce qu'on croit voir dans les uns et dans les autres des messagers de l'idée républicaine.

« On dissout les Comices agricoles parce que ces fêtes de l'agriculture ont été ou pourraient être pour des républicains une occasion de fraterniser.

« On ne poursuit devant les tribunaux, pour cause politique, que des républicains; mais on n'entend pas les injures proférées chaque jour contre la République et contre nos institutions.

« En un mot, depuis le 46 mai, la République est en interdit. »

Où, la République est traquée de tous côtés, mais nous sentons heureusement que tout ce qu'on fait contre elle tourne à son avantage; plus on la persécute, plus les électeurs s'affirment, plus ils comprennent qu'en dehors de la République, il n'y a que l'anarchie, que l'abaissement de la France.

Vous tous, cultivateurs de la Beauce, qui avez payé si chèrement les folies guerrières de l'Empire; vous à qui on a tout pris: vos enfants d'abord, puis vos bestiaux et vos récoltes; vous que l'ennemi a maltraités, injuriés, ruinés, sachez que si vous ne votez pas tous pour la République, ce ne sont ni les légitimistes, ni les orléanistes qui reviendront au pouvoir; ce sont les bonapartistes. Eux de retour, c'est la guerre avec l'Italie et l'Allemagne, c'est une nouvelle invasion. C'est... Ah! nous n'osons y penser, le démembrement de notre belle et chère France! C'est l'anéantissement du pays d'où sont parties les plus nobles manifestations de l'humanité, les premiers cris d'indépendance et de liberté!

Et vous, industriels et commerçants de notre arrondissement, vous qui savez que l'agriculture est la meilleure base de votre négoce; vous qui êtes les premiers à lui venir en aide quand elle a besoin de crédit; vous qui portez si haut l'amour de votre pays, vous ne voulez pas, nous en sommes sûrs, voir planer de nouveau sur vos têtes l'aigle des Césars, ces pirates ennemis de la paix, de la justice et de la liberté.

Aujourd'hui nous commençons à agir dans les nouvelles qui concernent la bataille de Tchernovka, sur laquelle nous trouvons des détails dans les correspondances télégraphiques des journaux anglais. Les Turcs ont réellement subi un échec en ne réussissant pas à s'emparer des positions russes; mais l'affaire n'avait pas l'importance qu'on lui a attribuée tout d'abord. Néanmoins, il y a eu des fautes commises par les Turcs; qui en a la responsabilité? C'est ce que nous ne pouvons affirmer encore.

Quoi qu'il en soit, Méhémet-Ali a essuyé là sa première défaite.

Malgré toute la science militaire dont il a fait preuve dans toute cette campagne, il paraît n'avoir pas eu soin, pour la première fois, de s'assurer la supériorité du nombre.

Il a envoyé, en effet, 10 bataillons égyptiens contre 12 bataillons russes, et 9 autres bataillons égyptiens, laissés en réserve, n'ont pas soutenu les premiers. Du reste, quand même ils l'auraient fait, une division arrivée en renfort aux Russes à la fin de la journée aurait maintenu à ceux-ci la supériorité du nombre.

Les Turco-Egyptiens ont donc été obligés de rentrer dans leurs positions primitives, mais ils ne se sont nullement repliés sur le Kara-Lom.

Quoi qu'il en soit, cette action, purement partielle du 21, cette « reconnaissance offensive, » serait le pré-

Pyrame avait dressé la tête, et avant que le mendiant eût fini de parler il s'élançait en bondissant dans la direction de la rivière. Il arrive, les narines largement ouvertes, saute dans l'écluse et plonge. Il saisit la jeune fille par sa jupe, la ramène à la surface de l'eau et la tire fortement pour la ramener à bord. Mais le vêtement d'étoffe légère se déchire. Il saisit la jupe une seconde fois, hélas! pour la troisième fois un morceau de soie lui reste entre les dents.

Miss Amanda a perdu connaissance et le courant l'entraîne. Et ce qui est plus affreux encore, c'est que le pauvre enfant descend vers les roues du moulin où elle sera infailliblement broyée et mise en pièces.

— Ma fille! ma fille! criait lady Hadisson avec désespoir en se tordant les mains.

Pyrame lève la tête, il voit la mère désolée et reprend courage. La jeune fille n'est plus qu'à une faible distance des roues du moulin; une minute encore, et la malheureuse enfant est brisée... Il devine la grandeur du péril et fend l'eau avec impétuosité. Il rejoint la jeune fille et l'arrête en se plaçant entre elle et les roues qui tournent bruyamment.

Alors, d'un coup de dents il lui enlève sa coiffure et, cette fois, il la saisit par les tresses de ses cheveux blonds, qui viennent de tomber sur ses épaules. Il nage avec une nouvelle ardeur et parvient à gagner la rive, où les bras des deux femmes éplorées reçoivent la jeune fille inanimée.

Transportée au moulin, elle y reçut des soins empressés, et une heure après elle était rappelée à la vie et rendue à l'amour de sa mère.

Pyrame avait rejoint le père Bérésina et rentrait avec lui à Oudincourt.

E. RICHEBOURG.

(La suite au prochain numéro.)

lude d'opérations plus étendues, à moins que le mauvais temps ne s'y oppose.

Une dépêche de Choumla annonce que Méhémet-Ali a dû reprendre l'offensive hier, mardi 25. Le isarévitch se bornerait à se défendre sans chercher à reprendre de nouvelles positions dans le bassin de Lom.

Nous recevons de Constantinople, au sujet de cet engagement, une lettre dont nous extrayons les détails suivants que nous donnons sous toutes réserves:

« On est ici très-fortement monté contre le contingent égyptien, à l'inspiration duquel (on dit lâcheté), on attribue le manque de résultat de la journée du 21.

« Quoi qu'il en soit, Méhémet-Ali semble avoir coupé le mal dans sa racine, car il vient de faire passer en seconde ligne le prince Hassan et son contingent d'Égyptiens, qui retournent tenir garnison à... Varna.

« Ce changement dans le front de bataille va amener un retard d'au moins quatre jours dans les opérations en cours. »

Une autre grave nouvelle!

« On dit qu'on vient d'expédier un officier du palais, qui porte à Suleiman-Pacha l'ordre répretoire de cesser l'attaque de Schipka-Kars et de rejoindre l'armée de Méhémet.

« En cas de non obéissance immédiate, ledit officier aurait dans sa poche le traditionnel corjon de soie des orientaux ou son équivalent. »

Ce dernier détail nous confirme dans cette opinion que nous avons exprimée, il y a longtemps déjà, que Suleiman refusait, par jalousie, de coopérer avec Méhémet-Ali.

Une dépêche de Pétra annonce que Chefvet Pacha est arrivé lui-même à Plevna avec son corps d'armée, tandis qu'une autre le représentait comme organisant un camp retranché à Orkhanli.

M. CHARPENTIER,

DÉPUTÉ SORTANT, L'UN DES 363.

La candidature de M. Charpentier, dans l'arrondissement d'Etampes, est une de celles qui se trouveront le mieux en situation, non-seulement à cause du milieu favorable dans lequel elle se trouve posée, mais aussi en raison même de la personnalité de notre représentant.

Tous ceux qui connaissent l'ancien Maire de la ville d'Etampes, le vice-président du Conseil général de Seine-et-Oise, le président de la Société de Secours Mutuel, l'homme appartenant à l'une des plus honorables familles de notre cité; tous ceux-là, dis-je, savent que M. Charpentier n'est point un de ces esprits exaltés ou mécontents qui veulent le bouleversement de la société. C'est un esprit calme, modéré, mais sincèrement libéral et ami de tout progrès. Son dévouement à la République est d'autant plus sûr que, lui aussi, est devenu républicain par raison et qu'il a donné des gages de sa sincérité.

Vous n'avez point oublié ce passage de sa circulaire quand, pour la première fois, il a sollicité vos suffrages pour la députation.

« Après l'invasion étrangère, les désastres matériels et moraux accumulés sur notre patrie par l'impérialisme et les folies de l'Empire, ma confiance, a-t-il dit, s'est donnée à l'éminent homme d'Etat dont l'énergie aidée

par le patriotisme, a été et accompli notre rédemption par la liberté du territoire, et avec lui, je suis devenu convaincu que la forme républicaine était la seule qui pût désormais convenir à la France dont la nature est essentiellement démocratique.

« La République est aujourd'hui l'état légal, la Constitution du 25 février, est sa Charte.

« Si j'étais votre élu, je serais l'un des soutiens de la République, ainsi que de sa Constitution, et le jour où usant de son droit d'initiative, le Maréchal-Président croirait devoir proposer des modifications à la Constitution, je voterais toutes celles qui me paraîtraient de nature à affermir et à améliorer la République, je repousserais énergiquement toutes celles qui seraient attentatoires à son principe. »

M. Charpentier est resté fidèle à la politique de M. Thiers, il a été, comme il nous l'avait promis, un des plus fermes soutiens de la République, il est un des 363. Nous pouvons compter que réélu, il s'opposera énergiquement à toute tentative contre la République.

Nous ne savons pas encore au moment où nous écrivons quelle sera la circulaire de notre concitoyen, mais ce dont nous sommes sûrs d'avance, c'est qu'elle sera entièrement conforme aux idées exprimées dans le Manifeste de M. Thiers.

Aussi, nous ne saurions trop engager nos compatriotes à lire et relire ce magnifique document politique où l'esprit du libérateur du territoire s'est montré dans toute sa lucidité avec cette souveraine raison et cette suprême sagesse d'une expérience consommée, d'un patriote désireux de voir se consolider la République qui est le seul gouvernement qui puisse sauver la France de l'anarchie, du despotisme, et peut-être d'une nouvelle invasion.

A nous donc, électeurs de l'arrondissement d'Etampes, à qui l'on a fait l'honneur de se point opposer un candidat à celui que nous avons choisi pour nous représenter, à nous d'affirmer la République.

Que tous nos suffrages se groupent donc autour de M. Charpentier, qu'ils forment une imposante manifestation pour prouver au gouvernement que nous ne sommes point des radicaux, que nous ne rêvons pas, comme se plaît à le dire le comité de la droite, la ruine des forces sociales, la désorganisation de la magistrature, de l'administration, et le bouleversement de nos finances.

A nous de protester contre de semblables colomnies. L'arrondissement d'Etampes est essentiellement voué à l'agriculture et les cultivateurs tout meurtris encore par la guerre veulent la paix et la stabilité. La République seule peut leur assurer ces bienfaits. C'est pourquoi, nous voterons tous pour le candidat républicain.

Procès Gambetta.

Le procès Gambetta est venu devant la 40^e chambre correctionnelle. L'ex-député a annoncé son intention de soutenir une exception d'incompétence, avant d'engager le débat sur le fond.

M^e Allou a prononcé un magnifique discours pour soutenir l'incompétence du tribunal, l'affaire devant être renvoyée devant le jury.

M. Gastambide a conclu à la confirmation pure et simple du jugement.

Le tribunal s'est déclaré compétent et a retenu l'affaire pour être plaidée au fond.

tiques. J'ajouterai que la commande faite à l'usine de Fives est de quatre-vingt-cinq canons de 19 centimètres et de quarante-cinq canons de 24 centimètres. Les usines Cail, de Paris, et du Creuzot ont obtenu des commandes de même importance.

Parlons de l'Emprunt de la ville de Naples, emprunt qui aura lieu les 2 et 3 octobre prochain. Il est représenté par 205,954 Obligations, au capital nominal de 400 francs, remboursables à ce prix en cinquante années. L'intérêt, 20 fr. par an nets d'impôt, est payable en or, ainsi que le prix de remboursement.

Au prix d'émission de 330 fr., c'est un placement à 6,45 0/0 net d'impôts, et à 6,60 0/0 en y comprenant la prime de remboursement.

Par les temps que nous traversons, les bonnes occasions susceptibles de créer un revenu supérieur à 6 0/0 sont rares; si nous consultons, en effet, les récents emprunts municipaux tant en France qu'à l'étranger, que voyons-nous?

L'Emprunt de Paris 1875, émis à 440, rapporte 18 4/6; — l'Emprunt 1876, émis à 465, 18 4/6; — l'Emprunt de Marseille, émis à 335 5/8, 11 1/2; — l'Emprunt de Lille 1863, émis à 90 5/8, 2 7/8; — l'Emprunt de Bordeaux 1875, émis à 500, 2 3/4; — l'Emprunt de Dunkerque, émis à 99 5/8, 4 6/8; — l'Emprunt de Lyon 1865-1867, émis à 500, 2 3/4, et l'Emprunt 1872, émis à 430, 2 3/4.

Et à l'étranger: l'Emprunt de Bruxelles 1867, émis à 100, 3; — le Liège 1872, de 92 5/8, 3; — l'Anvers 1869, de 87, 3; — le Florence 1875, émis à 410, 2 3/4; — le Palerme, émis à 500, 3; — l'Ancone, émis à 98 5/8, 6; — le Naples lui-même, 1875, émis à 410, 2 3/4. Cette rapide nomenclature indique aux détenteurs de fonds publics, et particulièrement d'Emprunts municipaux, les nombreux arbitrages qu'ils peuvent opérer, en souscrivant à l'Emprunt actuel de Naples, qui, comme nous l'avons dit plus haut, émis à 330, rapporte 20, et par conséquent constitue un revenu beaucoup plus rémunérateur.

E. P.

Une importante découverte astronomique a été faite le 19 août, à 11 heures du soir, par l'observatoire de Washington (Etats-Unis), au moyen de la grande lunette de 28 pouces: la planète Mars, qu'on croyait dépourvue de satellites, en a deux.

Une dépêche de M. Joseph Henri, secrétaire de l'Institut Smithsonian, a apporté cette nouvelle à l'Académie des sciences.

La même dépêche annonce une nouvelle petite planète trouvée par M. Watson.

Un arboriculteur a trouvé que plus de cent cinquante espèces d'insectes nuisibles vivaient au dépend du poirier. Cet arbre est une source de richesse pour quelques départements; aussi était-il bon, après avoir indiqué la forme et les mœurs de ces insectes, d'apprendre le moyen de les détruire. Enlèvement des mousses et des lichens qui couvrent les troncs des arbres, abattage de ceux-ci quand ils sont vieux, cariés ou malades; badigeonnage à la chaux avec des eaux de gaz, insufflation de cendres fines ou de chaux vive, arrosage avec des eaux salées, alcalines, ou des décoctions de tabac; fumigations sulfureuses dans les repaires d'insectes: telles sont les mœurs que l'on conseille de prendre.

Les jardiniers reçoivent aussi un secours constant et très-efficace de la part des chauve-souris, hérissons, musaraignes, lézards, araignées, carabes, etc., qu'ils doivent s'attacher à protéger au lieu de s'acharner à les détruire, comme on le fait généralement.

Une plante électrique. — On a fait en Amérique cette curieuse découverte qu'une plante, la *phytolacca* jouit de véritables propriétés électriques. Quand on coupe un rameau de cet arbuste, la main reçoit une secousse semblable à celle que ferait ressentir une batterie de Ruhmkorff. Un physicien anglais a voulu constater le degré d'intensité de l'électricité ainsi émise. Une petite boussole était influencée, à sept ou huit pas, par la plante, et cette influence était proportionnelle à la distance: plus on s'en rapprochait, plus les mouvements de l'aiguille étaient saccadés. Quand la boussole fut placée au milieu du buisson, son aiguille se mit à tourner rapidement.

On ne trouva aucune trace de fer ni d'autres métaux magnétiques dans le sol sous-jacent. Cette propriété appartient donc à la plante elle-même.

Ajoutons que l'intensité du phénomène varie avec l'heure du jour. La nuit, cette propriété ne se manifeste presque pas; elle atteint son maximum à deux heures après midi. Sa puissance augmente en temps d'orage. On assure qu'aucun oiseau, aucun insecte ne peuvent se poser sur la plante électrique.

Une dépêche de Berlin au Times dit que le *doryphora* sévit avec plus de force à Schildan qu'à Mulheim. Malgré les mesures énergiques adoptées contre lui à Schildan, l'insecte a déjà envahi plus de 25 ares de terre à Langen Reichenbach, près de Torgau. Le principal désinfectant employé contre lui est la benzoline.

Le trio impuissant. — Trois invalides passaient un jour sur le Pont Neuf, chacun d'eux était sur sa personne le signe irrécusable de sa bravoure ou de ses malheurs. L'un avait deux jambes de bois; l'autre était privé de ses deux bras; le troisième avait perdu la vue d'un coup de feu. Un jeune décrocheur, espionnage par caractère, dit au vétéran qui marchait sur deux bâtons: Cit-z vos bottes mon brave... Celui-ci piqué de cette plaisanterie, dit à son camarade, qui était privé de ses bras: Dis donc l'ami, f... une gifle à ce gamin qui m'outrage. L'autre tiers, qui était aveugle, et dont le caractère enjoué se pliait facilement au badinage, leur dit, d'un ton plaisamment sérieux: Je voudrais bien voir ça!

Un fait bien curieux vient de se passer à Alicante. Un pauvre ouvrier vit sa fille, âgée de quelques années, succomber presque subitement à une maladie; il dut s'occuper de toutes les formalités à remplir pour qu'on pût procéder aux obsèques; mais comme il ne présentait pas les papiers voulus, on fit quelques difficultés et alors le père au désespoir chargea sa fille sur ses épaules et partit avec son précieux fardeau pour Créviente, son village natal, où il était assuré de n'avoir pas toutes ces entraves. Mais dans le trajet, l'enfant se mit à ouvrir les yeux, à parler, et toutes les apparences de la mort disparurent l'une après l'autre. Ce n'est pas ce père qui se plaindra de la paperasse administrative, à qui il doit d'avoir encore aujourd'hui sa fille.

Gérôme, dans l'Univers illustré, consacre une demi-colonne à célébrer la coquille, la coquille typographique:

L'obligant petit Intermédiaire, qui nous donne ces renseignements, vient d'ajouter une perle à la collection si riche déjà des erreurs typographiques dignes d'être conservées à l'admiration de la postérité. Dans son avant-dernier numéro, il était question de l'abolition de la peine de mort. M. G. I. avait écrit que cent dix-neuf barreaux s'étaient prononcés contre cette peine; au lieu de « barreaux » le dieu malin de la coquille aidant, on a imprimé « bourreaux. » Cent dix-neuf bourreaux se prononçant contre la peine de mort, quel argument pour les abolitionnistes!

Certaines coquilles ont été maintes fois citées; le dictionnaire de Larousse en rappelle quelques-unes qui sont, je crois, moins connues.

J'ai adjuré la République, » avait écrit l'abbé Sieyès, dans un mémoire justificatif de sa conduite politique, et sur l'épreuve il lit: « J'ai adjuré la République. » Je vous laisse à penser s'il corrigea la malencontreuse faute.

Plus tard, la Gazette de France annonçait que Caulaincourt avait été fait duc de Vincennes, au lieu de duc de Vence.

Le Moniteur eut un jour à imprimer « ces deux souverains, — il s'agissait de Napoléon et d'Alexandre, — dont l'union ne peut être qu'invincible... » Trois lettres sautèrent, et on lut dans le journal officiel de l'empire « ces deux souverains dont l'un ne peut être qu'invincible... » Vainement le Moniteur imprima une note rectificative, l'empereur de Russie resta persuadé qu'il y avait là autre chose qu'une impertinence du hasard.

Le journal de l'empire eut une autre fois une distraction moins grave: il donna à Cambacérès le titre de grand chancelier de l'empire.

Que dites-vous de ceci: « On peut augmenter progressivement la force d'un aimant en accrochant à l'armature un bassin dans lequel on met tous les jours un poids; c'est ce qu'on nomme mourir en aimant. »

L'auteur avait écrit: mourir un aimant. »

La coquille a eu l'honneur d'être célébrée ou maudite, comme il vous plaira, dans la langue des dieux:

A LA COQUILLE.

Je vais chanter tous les hauts faits, Je veux dire tous tes forfaits, Toi qu'à bon trait je qualifie Fléau de la typographie. S'agit-il d'un homme de bien, Tu m'en fais un homme de rien; Fait-il quelq' action insignie Ta malice le rend indigne, Et par toi sa capacité Se transforme en rapacité. Que sur un vaisseau quelque prince Visite nos ports en province, D'un brave et fameux amiral Tu fais un fameux animal, Et son émotion visible Devient émotion risible; Un savant maître fait des cours, Tu lui fais opérer des tours; Il parle du divin Homère, O sacrilège! il dit commerce; L'amphithéâtre et ses gradins Ne sont plus que d'affreux gradins. Le professeur cite Aristote, On dit: le professeur radote; Puis, s'il allait s'évanouir Tu le ferais s'épanouir. Léonidas aux Thermopyles, Montre-t-il un beau dévouement, Horreur! Voilà que tu jubiles En lui donnant le d...iement.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

CONCERNANT

La police des Concerts donnés au Café de la Rotonde.

ARTICLE 1^{er}. — Il est établi au Café de la Rotonde, avec l'autorisation des autorités locales et administratives, des Concerts publics.

ARTICLE 2. — Les Concerts seront l'objet d'une surveillance spéciale de la part du Directeur de cet établissement; à cet effet, un ou plusieurs agents de l'autorité seront chargés des contraventions commises.

ARTICLE 3. — Il est expressément défendu aux gens ivres d'entrer au Café Concert.

ARTICLE 4. — Le plus grand silence doit être observé pendant que les artistes chantent. Quiconque se permettra de parler ou d'interrompre les chants par des conversations, cris, clameurs, huées, apostrophes; d'insulter, menacer, pousser ou frapper qui que ce soit; enfin de commettre aucun acte contraire à la décence et aux bonnes mœurs, sera immédiatement mis à la porte, et procès-verbal dressé contre lui, pour être déferé au tribunal compétent.

ARTICLE 5. — Toute personne indistinctement, sera tenue d'obéir aux injonctions des agents chargés de la surveillance.

ARTICLE 6. — Le présent règlement sera soumis à l'approbation de M. le Maire de la ville d'Etampes. Fait à Etampes, le 20 septembre 1877.

Le Directeur du Café de la Rotonde, DESIRÉ HOYAU.

Vu et approuvé le présent Règlement pour recevoir son exécution sous la surveillance de M. le Commissaire de police et agents de l'autorité. A Etampes, le 21 septembre 1877.

Le Maire d'Etampes, AL. BRUNARD.

Foire Saint-Nicolas.

Cirque Piège.

Le Cirque Piège ouvre aujourd'hui, et donnera, tous les soirs, à huit heures et demie, une série de représentations qui ne manqueront pas d'être très-suivies.

M. Piège est depuis longtemps connu à Etampes; sa troupe est sérieuse; nous avons souvent applaudi M. Piège dans ses brillants exercices de haute école. Tout le monde voudra visiter le Cirque; il est inutile de lui souhaiter bonne chance.

Parmi les attractions et les curiosités de notre Foire, nous avons déjà remarqué le bazar de M. FARDOUIN,

si varié, et toujours le mieux assorti. Son enseigne: à la tentation, est pleinement confirmée, et il serait difficile de passer avec ses bambins devant le bazar sans subir leurs petites volontés, à la vue de cette si grande quantité de jouets les plus nouveaux. Les porcelaines, les cristaux Baccarat, les pains-d'épice de Dijon et mille autres friandises, attirent leurs regards enchantés. Nous ne pouvons donc mieux faire que de recommander cette Maison à nos lecteurs.

M. H. RIMBAUT, opticien-fabricant à Paris, 13, rue Palikao.

A l'honneur d'informer le Public qu'il tient un magasin d'Optique sur le Champ de Foire. On y trouvera un assortiment complet de Pince-Nez et Lunettes en tous genres pour vues courtes ou vues longues (concave et convexe); — Verres périscopiques et Verres cristal de roche, garantis taillés dans l'axe; — Verres bleus ou fumés, de toutes nuances; — Thermomètres assortis, au mercure et à l'alcool; — Pèse-voies, Pèse-liqueurs, Alcomètres, etc., etc. — Jumelles de théâtre, Longues-vues, Loupes à lire, Compte-fils, Niveaux, Boussoles, Sabliers, Etais à lunettes, en tous genres.

Pince-Nez et Lunettes depuis 4 fr.

M. H. Rimbaud se charge également des réparations de pince-nez, lunettes et baromètres, ainsi que de la pose des verres; les raccommodages sont faits sur place et rendus de suite; le tout à des prix très-modérés.

Le Magasin se trouve le premier à droite au bas des marches.

Bal annuel des Agriculteurs.

MM. DESIRÉ et LUDOVIC HOYAU, entrepreneurs de bals, doivent offrir, comme les années précédentes, un Grand Bal fermier à Messieurs les Agriculteurs. Ce bal aura lieu le Samedi 6 Octobre prochain, dans la salle du Théâtre.

Rien ne sera négligé pour donner tout l'éclat désirable à cette soirée, qui a toujours été un grand attrait pour les familles.

Les danses les plus nouvelles, telles que: quadrilles, mazurkas, polkas, schottisch, et autres danses de caractère, seront exécutées par un orchestre d'élite.

Le quadrille des Lanciers fera partie du répertoire.

Le prix d'entrée est toujours fixé ainsi qu'il suit:

Un cavalier seul..... 5 fr.

Un cavalier et une dame.... 6 fr.

Une dame seule..... 4 fr.

L'ouverture du bal aura lieu à neuf heures, et l'on trouvera, annexé à la salle de danse, un Buffet pouvant satisfaire tous les goûts des consommateurs.

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — ORFÈVRE

Les personnes qui préfèrent choisir à Paris trouveront un avantage de 40 à 30 pour 100 pour les mêmes pièces et les mêmes qualités en s'adressant à la Maison

HÉBERT

Place du Marché-Notre Dame, à Etampes.

Très-beaux choix de bijoux genres nouveaux, et grande variété de chaînes en or, en platine et à courants et ligatures avec médaillons, Porte-bonnet, Alliances or et orfèvrerie argent vendues au poids. — Orfèvrerie argentée sur métal blanc de Christofle, et autres, à prix réduits. — Candélabres, pendules, marbre, bronze et composition. — Grand assortiment de montres or et argent, en tous genres (article spécial perfectionné et repassé par HÉBERT, breveté. Remontoir chronomètre, à ancre, spirale Bréguet, balancier compensateur, 19 rubis, garanti 10 ans, établi à 25 0/0 au-dessous des prix de Paris. — Montures de bagues et boutons d'oreilles, toutes pièces pour diamants. — Théâtres et Porte-crayons anglais. — Ressorts de montres anglais, garantis 5 ans.

AVES.

M. BERTHELOT-FAGNOU, maître-charpentier à Etampes, rue de la Prison, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de succéder à Madame V^e DANCHOT, entrepositaire de bois de toutes sortes pour le bâtiment, et qu'il se tient à la disposition de toutes les personnes qui voudront bien venir le visiter.

Les marchandises resteront provisoirement chez Madame veuve Danchot, rue du Faubourg-Evezard, où les livraisons continueront à se faire.

LOUIS LÉVY

DENTISTE

61, rue du Faubourg-Saint-Martin, PARIS.

Dentiste des Sociétés municipales de secours mutuels des quartiers Saint-Martin, Saint-Vincent-de-Paul, de la Société de l'Union des employés du commerce et de l'industrie du département de la Seine, etc., etc.

M. LÉVY recevra, 24, rue de la Juiverie, maison du CAFÉ DE LA PAIX, les Samedi 6 et Dimanche 7 Octobre. Il recevra régulièrement le premier samedi et le lendemain dimanche de chaque mois.

Les personnes qui désirent recevoir à leur domicile les soins de sa profession, sont priées de se faire inscrire d'avance à l'adresse ci-dessus ou de l'aviser directement à son domicile à Paris.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées, dimanche dernier, à la somme de 6,801 fr., versés par 44 déposants dont 6 nouveaux.

Il a été remboursé 2,042 fr. 70 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 4,403 fr., versés par 29 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 4,030 fr.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 900 fr., versés par 3 déposants dont 1 nouveau.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 2,472 fr., versés par 18 déposants dont 1 nouveau.

Il a été remboursé 303 fr. 80 c.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 920 fr., versés par 6 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 709 fr.

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 21 Septembre. — GODDE Henri-Auguste, promenade des Prés. — 21. GUICHARD Léon-Eugénie,

rue du Perray, 49. — 22. NICOLAS Jeanne-Eugénie-Léontine, route de Dourdan.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre: 1^o GUILLOT Jules-Etienne, 27 ans, journaliste, à Montreuil, commune de Méréville; et D^{lle} ROTH Virginie, 24 ans, domestique, route de Dourdan.

2^o CHAMBAZE Joseph, 29 ans, charpentier, rue de la Prison; et D^{lle} CHEVALLIER Hélène-Alexandrine, 21 ans, domestique, place Notre-Dame, 28.

3^o IMBAULT Anatole-Amédée, 29 ans, charretier, à Bois-Mercier, commune d'Etampes; et D^{lle} DANTONNET Marie-Estelle, 24 ans, couturière, à la Montagne, commune de Morigny-Champigny.

4^o DUFOURD Louis-Alexandre, 30 ans, mouleur, à Vendôme (Loir-et-Cher), depuis moins de six mois, et antérieurement à Etampes; et D^{lle} AUBERT Louise-Honorine, 26 ans, femme de chambre, à Vendôme.

5^o CHANON Alexandre-Magloire, 33 ans, marchand boulanger, rue Saint-Martin, 77; et D^{lle} MARTIN Louise-Victorine, 25 ans, domestique, place Notre Dame, 26.

6^o JAMET François-Désiré, 58 ans, marchand de poissons, rue du Puits-de-la-Chaine, 3; et D^{lle} GULLAT Marie-Anne-Augustine, 52 ans, marchande de vins, au Petit-Saint-Mars.

DÉCÈS.

Du 21 Septembre. — CLAVIÉ Marie-Adolphine-Agnès, 49 mois, rue de la Cordonnerie, 31. — 23. MERCIER Michelle-Augustine, 73 ans, rentière, veuve Dugas, rue Sainte-Croix, 36. — 24. GROSSOUX Juliette-Pauline, 3 semaines, rue du Perray, 26. — 25. LEVACHÈRE Auguste, 37 ans, carrier (Hospice).

Pour les articles et faits non signés: AGC. ALLIÉV.

EMPRUNT

DE LA

VILLE DE NAPLES

Noté par le Conseil municipal le 8 Mars et ratifié par la Députation provinciale le 21 Mars 1877.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

à 205,954 Obligations

Rapportant 20 fr. net d'impôts

PAYABLES EN OR, A PARIS ET A NAPLES

Par semestre, 10 fr. le 1^{er} janvier, 10 fr. le 1^{er} juillet

Remboursables en Or, à 400 fr. en 50 ans.

DEUX TIRAGES PAR AN

le 19 juin et le 19 décembre.

Le prochain tirage aura lieu le 19 décembre 1877.

PRIX D'ÉMISSION:

325 fr. par obligation libérée à la répartition.

330 fr. par obligation libérée comme suit:

25 fr. en souscrivant;

100 fr. à la répartition;

100 fr. le 1^{er} janvier 1878;

105 fr. le 1^{er} juillet 1878.

Ces obligations portent jouissance du 1^{er} octobre. Un demi-coupon sera payé le 1^{er} janvier 1878.

Le Revenu ressort à 6.15 % net et à 6.60 % net d'impôt de remboursement.

et les titres de l'Empire, ma compagnie et il dit: c'est l'EMPRUNT DE LA VILLE DE NAPLES.

GARANTIES

Naples est la ville la plus importante de l'Italie, comme population. Elle compte 550,000 habitants. L'Emprunt est garanti par tous les revenus directs et indirects, présents et futurs, et par tous les biens et propriétés de la Ville. Le produit en sera principalement affecté à des travaux d'utilité publique et d'embellissement.

D'après le budget officiel dressé pour l'exercice 1877, les recettes de la ville de Naples s'élèvent à la somme de Lires 19,644,031 63. Le service de sa dette, y compris l'Emprunt actuel, n'exige qu'une annuité de Lires 9,279,094 29.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les Mardi 2 et Mercredi 3 Octobre 1877

A NAPLES: à la Trésorerie Municipale.

EN ITALIE: au Banco de Naples et dans ses succursales (par autorisation spéciale du Ministre).

Chez F. Wagnière et C^o et leurs correspondants.

A PARIS: au Crédit Général Français, rue Le Peletier, 46.

Chez Berthier frères, banquiers, concessionnaires de l'Emprunt, rue Richelieu, n^o 99.

Les succursales et les correspondants du Comptoir d'Escompte de Paris recevront les versements aux souscriptions pour le compte de MM. Berthier frères.

A BORDEAUX, A LILLE, A NANTES, A LYON, A MARSEILLE,

Dans les succursales du Crédit général Français.

A NANTES: Chez Berthier frères.

EN SUISSE: à Genève, Berne, Lausanne, Bâle, etc.

On peut, dès à présent, souscrire par correspondance.

Les formalités seront remplies pour l'admission à la cote officielle de la Bourse de Paris.

Ecole professionnelle de Versailles,

41, rue de la Paroisse.

— On lit dans le Journal de Versailles:

Nous avons parlé, dans notre dernier numéro, de l'éclat de la distribution des prix de l'institution professionnelle de M. Bertrand; mais cette école se recommande surtout à l'attention des parents par les succès de ses élèves. Ainsi, huit d'entre eux ont été reconnus admissibles à l'Ecole de Châlons, et c'est l'un de ces huit jeunes gens qui a obtenu le numéro 1. Un autre a été reçu à l'Ecole normale de Paris; deux à l'Ecole normale de Versailles; trois ont été reçus instituteurs, et 27, qui étaient pour leur volontariat d'un an, ont tous été admis. Ces diverses admissions sont bien ce qu'il y a de plus éloquent en faveur de l'institution Bertrand.

GOUTTE ET RHUMATISMES

Depuis 1825, l'efficacité remarquable de l'antigoutteux Boubée (Sirop végétal spécial autorisé contre la Goutte et les Rhumatismes aigus ou Chroniques, ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au Dépôt général, 4, rue de l'Échiquier, à Paris. — Exiger les nouvelles marques de garantie. Sous-dépôts dans les pharmacies.

Dépôt à Etampes, chez M. LEPROUST, pharmacien, rue Saint-Jacques.

Spécialité d'HUILE D'OLIVE VIERGE surfine à fr. 2 et fr. 25 le k°, emballage compris.

Denrées du Midi, pour provision bourgeoise. ALLEMAND AIME FILS, proprié. fabricant à SALON, Provence (Bouches-du-Rhône). — Envoi franco de prix-courant contre 0 fr. 25 cent. d'affranchissement. — On demande un représentant.

Depuis un an toute la presse de Paris s'occupe d'une grande découverte faite par un savant russe, le docteur Jochelson. C'est un anti-névralgique appelé Anisine Marc, qui supprime en moins d'une minute toutes les douleurs névralgiques, migraines, maux de dents, etc. L'action est tellement merveilleuse qu'on croit assister à un miracle. Le secret de ne plus souffrir est donc arraché à la nature, grâce aux recherches d'un grand savant que l'humanité bénit.

Le dépôt central de ce merveilleux produit est transféré, 39, rue Richer, Paris. — Le prix du flacon est de 5 fr. et 5 fr. 50 franco contre mandat ou timbres-poste. — Adresser les demandes à M. Jochelson et C°, 39, rue Richer, à Paris.

L'ALMANACH GRESSENT pour 1878 est mis en vente; il contient les nouveautés de l'année et les expériences faites en arboriculture et potager moderne aux jardins-écoles de Sannois; une étude complète sur la création des jardins d'agrément, la culture des fleurs, etc.

Prix : 50 cent. franco par la poste, contre timbres adressés à M. GRESSENT, professeur d'arboriculture à Sannois (Seine-et-Oise).

Refusez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique Revalessière Du Barry, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

30 ANS DE SUCCÈS. — 80,000 CURES PAR AN.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnements, palpitations, diarrhées, dysenteries, gonflement, étourdissements, bourdonnements dans l'oreille, acidité, pituite, maux de tête, migraine, surdités, nausées et vomissements après repas ou en grossesse; douleurs, agueurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépression, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et purpère du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, la suppression, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castell-Stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Certificat n° 89,211.

Orvaux, 15 avril 1875.

Depuis quatre ans que je fais usage de votre inestimable Revalessière, je ne souffre plus des douleurs des reins qui m'avaient cruellement tourmenté durant grand nombre d'années. Je jouis dans ma 45^e année du bien-être d'une santé parfaite. J'ai l'honneur, etc. LEROY, curé.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/2 kil., 2 fr. 25; 1/4 kil., 1 fr. 15; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalessière enlèvent toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalessière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 56 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco en France. — DEPOTS à Etampes, chez THAUMAS, 121, rue Saint-Jacques, chez JIFFOX, épicer, rue Sainte-Croix, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C°, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

LA CHASSE ET LA BASSE-COUR

Nous ne saurions trop recommander aux Eleveurs et aux Chasseurs, le Journal La Basse-Cour, dont les bureaux sont à Paris 14, Boulevard Poissonnière.

Ce journal, fondé par des hommes spéciaux dans le but d'arriver, par l'amélioration et le Choix des Races, à une éducation très-lucrative de tous les animaux de Basse-Cour, se recommande suffisamment par sa spécialité à l'attention de tous les Eleveurs, mais en outre des instructions pratiques qu'il donne, il offre encore à ses abonnés un avantage considérable. En effet, chaque abonné a le droit de faire annoncer gratuitement tous les animaux dont il désire trouver le placement. Il sert encore d'intermédiaire entre les acheteurs et les vendeurs et se charge de procurer des animaux de premier choix et de race garantie pure pour la reproduction.

Messieurs les chasseurs trouveront également dans les offres, tous les Gibiers dont ils peuvent avoir besoin pour le repeuplement de leurs chasses. Des chiens garantis à des prix très-modérés.

ABONNEMENTS: Paris et Départements, 6 fr. — Union postale, 7 fr. 50.

La publication légale des actes de société est obligatoire dans l'un des journaux PUBLIÉS au chef-lieu de l'arrondissement.

JOURNAL JUDICIAIRE

DE L'ARRONDISSEMENT D'ETAMPES. (66^{me} Année.)

CAISSE D'ESCOMPTE D'ETAMPES

Sous la raison sociale: Chaudé et C°.

PROROGATION DE SOCIÉTÉ.

D'un acte sous signatures privées, fait triple à Etampes, le vingt-sept septembre mil huit cent soixante-

dix-sept, enregistré à Etampes, le même jour, folio 45 verso, case 9, par le Receveur qui a perçu les droits et signé sa mention,

Il appert,

Que la Société en commandite formée entre M. ABEL-ROMAIN CHAUDÉ, demeurant à Etampes, rue Pavée, n° 3, gérant responsable, et MM. CHARLES BOIVIN et ALLIDE CHEVALLIER, propriétaires à Etampes, le vingt-deux juin mil huit cent soixante-sept, pour dix années et trois mois, arrivera à son terme le trente septembre mil huit cent soixante-dix-sept, et que ladite Société a été prorogée pour six années à partir du premier octobre mil huit cent soixante-dix-sept, sans aucune modification.

Le capital social reste fixé à cent vingt-cinq mille francs, y compris l'apport du gérant.

La signature sociale, qui appartient au gérant seul, est: CHAUDÉ ET C°.

Le siège social demeure fixé à Etampes, rue Pavée, numéro 3.

Pour extrait:

Signé: CHAUDÉ.

(2) Etude de M^e BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

VENTE

Sur Licitation,

EN LA MAISON D'ÉCOLE DE MONDEVILLE,

Et par le ministère de M^e MILLIARD, notaire à La Ferté-Alais, Commis à cet effet,

DE: 1^o UNE

MAISON

Située à Mondeville;

Avec

COUR, CAVE, JARDIN,

AISANCES ET DÉPENDANCES;

2^o 3 ares 80 centiares de Terre-houche, en face de ladite maison, dans lesquels il existe une cave;

3^o ET VINGT-TROIS

PIÈCES DE TERRE

FRICHE, BOIS, PRÉ ET VIGNE

Sises terroirs de Mondeville, Champceuil, Baulne,

Soisy-sur-Ecole et Dannemois,

SUR DIVERS CHAMPTIERS,

EN 24 LOTS

Avec faculté de réunion et de subdivision

L'Adjudication aura lieu le Dimanche 24 Octobre mil huit cent soixante-dix-sept, Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que:

En exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties ci-après nommées, par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, le quatorze août mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré et signifié;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de M. Emile-Jean-Baptiste JEULIN, ouvrier doreur sur bronze, demeurant à Paris, rue de la Folie-Méricourt, numéro 28;

Ayant pour avoué constitué M^e Amable-Michel Bouvard, exerçant près le Tribunal civil de première instance d'Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En présence, ou eux dûment appelés, de:

Premièrement, Madame Rosalie Collignard, sans profession, demeurant à Paris, rue Méchain, numéro 7, veuve de M. Amédée-Alfred Jeulin;

« En sa qualité de tutrice naturelle et légale « de: 1^o Augustine-Rosalie-Joséphine Jeulin; « 2^o Barthélemy Jeulin; — 3^o Paul-Barthélemy Jeulin; — 4^o et Berthe-Jeanne Jeulin, ses enfants mineurs.»

Deuxièmement, Madame Catherine Petit-Jean, marchande des quatre saisons, demeurant à Paris, rue Basse-des-Ursins, numéro 42, veuve de M. Jean-Baptiste-Adolphe Jeulin,

« En sa qualité de tutrice de Edouard-Edmond « Jeulin, en raison de l'interdiction légale de ce « dernier.»

Ayant pour avoué constitué M^e Léon Breuil, exerçant près le Tribunal civil de première instance d'Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 50;

Et encore en présence, ou eux dûment appelés, de: 1^o M. Edouard-Jean-Dominique Gravolet, négociant, demeurant à Paris, boulevard Beaumarchais, numéro 38,

« Agissant au nom et comme subrogé-tuteur « des mineurs Jeulin sus-nommés.»

2^o M. Louis-Auguste Hingre, fabricant d'oublies, demeurant à Paris, rue des Dunes, numéro 3,

« Agissant au nom et comme subrogé-tuteur « ad hoc de Edouard-Edmond Jeulin, interdit.»

Procédé, le Dimanche vingt un Octobre mil huit cent soixante-dix-sept, heure de midi, en la maison d'école de Mondeville, par le ministère de M^e Milliard, notaire à La Ferté-Alais, commis à cet effet, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation suit.

DÉSIGNATION:

Premier lot.

Une MAISON située à Mondeville, dans le bout aux Noguets, vers le chemin d'Autot, consistant en seul corps de bâtiment, sous lequel il existe une cave, ne comprenant qu'un rez-de-chaussée qui consiste en six pièces, dont cinq à feu, grenier au-dessus de ces pièces, couvert en tuiles; — une petite cour close de murs, ayant son entrée sur la rue par une porte charretière et une petite porte; — un jardin au levant et au midi du corps de bâtiment, entouré de murs, contenant environ deux ares cinquante centiares; — le tout forme un seul ensemble qui tient d'un côté à Jean-Baptiste Lavigne, d'autre côté à Noguets, genre Parquet, d'un bout la rue et Rouillard;

Trois ares quatre-vingts centiares de terre-houche, situés en face la maison ci-dessus, de l'autre côté de la rue, plantés d'arbres fruitiers, dans lesquels il existe une cave voûtée sous motte; tenant d'un côté à Jean-Baptiste Lavigne, d'autre côté à Emile Picot, d'un bout le même, d'autre bout la rue. Sur la mise à prix de 3,000 fr.

Deuxième lot.

Cinq ares vingt-sept centiares de terre, terroir de Mondeville, dans le Bout-d'en-haut; tenant d'un côté à Etienne Lucas, d'autre côté à Claude Simon, d'un bout le chemin de Mondeville, d'autre bout M. Lesage. Sur la mise à prix de 400 fr.

Troisième lot.

Quatre ares soixante-quatre centiares de terre, situés terroir de Mondeville, lieu dit la Renarde ou la Mare-des-Ruches; tenant d'un côté à Rouillard, d'autre côté à la veuve Minier, d'un bout le chemin de Mondeville à La Padolle, d'autre bout le chemin du Grand-Orme. Sur la mise à prix de 450 fr.

Quatrième lot.

Deux ares cinquante-trois centiares de friche, au champier de la Garenne; tenant d'un côté à Jean-Denis Trouvé, d'autre côté les héritiers Clapet, d'un bout Rouillard, d'autre bout M. Lejeune. Sur la mise à prix de 20 fr.

Cinquième lot.

Dix ares cinquante-sept centiares de terre, terroir de Champceuil, au Chemin-de-Noisement; tenant d'un côté à Mathurin Picot, d'autre côté M. Leroy, d'un bout le chemin de Champceuil, d'autre bout plusieurs. Sur la mise à prix de 300 fr.

Sixième lot.

Deux ares cinquante-trois centiares de friche, sur la Coupe, terroir de Mondeville; tenant d'un côté à Auguste Marquis, d'autre côté aux héritiers Jacques Billiot, d'un bout Elie Noguets, d'autre bout plusieurs. Sur la mise à prix de 6 fr.

Septième lot.

Cinq ares vingt-sept centiares de friche, terroir de Baulne, lieu dit la Butte-Pelée; tenant d'un côté aux représentants Chenevière, d'autre long aux mêmes, d'un bout le chemin de Champceuil, d'autre bout plusieurs. Sur la mise à prix de 40 fr.

Huitième lot.

Douze ares vingt-trois centiares de terre, à la Clôtière, terroir de Mondeville; tenant d'un côté à Brise-meur, d'autre côté et des deux bouts des chemins. Sur la mise à prix de fr.

Neuvième lot.

Dix ares cinquante-cinq centiares de terre, terroir de Champceuil, à Malvoisine; tenant d'un côté à Etienne Lucas, d'autre côté les héritiers Lejeune, d'un bout le chemin de La Ferté à Champceuil, d'autre bout Vidy. Sur la mise à prix de 450 fr.

Dixième lot.

Dix ares cinquante-sept centiares de friche, situés terroir de Mondeville, à la Butte-Pelée; tenant d'un côté à Mathurin Picot, d'autre côté à Cyprien Picot, d'un bout le chemin de Champceuil à La Ferté, d'autre bout plusieurs. Sur la mise à prix de 40 fr.

Onzième lot.

Dix ares cinquante-cinq centiares de terre, terroir de Mondeville, lieu dit le Fonds-Préau; tenant d'un côté à Doublet, d'autre côté à Picot, d'un bout un meurger, d'autre bout plusieurs. Sur la mise à prix de 450 fr.

Douzième lot.

Cinq ares vingt-sept centiares de terre, lieu dit les Avoines-Grêlées, terroir de Mondeville; tenant d'un côté à Claude Simon, d'autre côté Dhivert, d'un bout Rouillard, d'autre bout plusieurs. Sur la mise à prix de 75 fr.

Treizième lot.

Quatre ares vingt-deux centiares de terre, terroir de Mondeville, aux Pendants; tenant d'un côté à Emile Picot, d'autre côté Rouillard, d'un bout le sentier des Pendants, d'autre bout Charles Doublet. Sur la mise à prix de 40 fr.

Quatorzième lot.

Même quantité de bois, au même lieu; tenant d'un côté à Emile Picot, d'autre côté à un inconnu, des deux bouts comme la pièce ci-dessus. Sur la mise à prix de 40 fr.

Quinzième lot.

Même quantité de bois, au même lieu; tenant d'un côté à Emile Picot, d'autre côté Clapet Louis, d'un bout le sentier, d'autre bout la route. Sur la mise à prix de 40 fr.

Seizième lot.

Cinq ares vingt-sept centiares de terre, à la Justice, même terroir de Mondeville; tenant d'un côté à Charles Lucas, d'autre côté Dhivert, d'un bout le sentier, d'autre bout plusieurs. Sur la mise à prix de 40 fr.

Dix-septième lot.

Trois ares de terre, situés au même terroir, au Cul-d'Enfer; tenant d'un côté à Louis Noguets, d'autre long à plusieurs, d'un bout Noël Vidy, d'autre bout Ruelle. Sur la mise à prix de 20 fr.

Dix-huitième lot.

Vingt-un ares dix centiares de terre, même terroir de Mondeville, lieu dit le Grand-Réage; tenant d'un côté à Lecoq, d'autre côté à Maintenant, d'un bout le chemin de Ballancourt, d'autre bout un sentier. Sur la mise à prix de 50 fr.

Dix-neuvième lot.

Même quantité de terre, située au même terroir, lieu dit la Pièce-du-Buisson; tenant d'un côté à Lecoq, d'un bout M. Lejeune, d'autre bout le chemin du Grand-Orme. Sur la mise à prix de 150 fr.

Vingtième lot.

Un are soixante-neuf centiares de pré, situés à la Fleur-de-Lys, terroir de Soisy-sur-Ecole; tenant d'un long nord aux héritiers Tiercé, d'autre long midi aux héritiers Joseph Goubé, d'un bout couchant à la rivière d'École, d'autre bout plusieurs. Sur la mise à prix de 40 fr.

Vingt-unième lot.

Un are soixante-neuf centiares de pré, terroir de Dannemois, près le Moulin-Neuf; tenant d'un long à M. Legendre, d'autre long aux héritiers Tusson, d'un bout à Etienne Cayot, d'autre bout à la veuve de Charles Carré. Sur la mise à prix de 10 fr.

Vingt-deuxième lot.

Dix ares cinquante-cinq centiares de terre, situés aux Aunaies, terroir de Dannemois; tenant d'un long à plusieurs, d'autre long nord aux héritiers Carré et à Charles Denis, d'un bout au chemin des Prés. Sur la mise à prix de 30 fr.

Vingt-troisième lot.

Trois ares quatre-vingts centiares de vigne, situés au même terroir; tenant des deux longs aux héritiers et représentants Hochard, d'un bout au sentier des Aunaies, et d'autre bout aux héritiers Pierre Heurleux. Sur la mise à prix de 40 fr.

Vingt-quatrième lot.

Un are vingt-sept centiares à prendre dans deux ares cinquante-trois centiares de vigne, avec le sieur Jean-Denis Firmin, propriétaire de l'autre moitié, la pièce entière située aux Aunaies, terroir de Dannemois; tenant d'un long à Pelletier, d'autre long à des friches, d'un bout au sentier des Aunaies, et d'autre bout à des friches. Sur la mise à prix de 4 fr.

S'adresser, pour les renseignements:

A Etampes, En l'étude de M^e BOUVARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5; En celle de M^e BREUIL, avoué présent à la vente, rue Saint-Jacques, numéro 50;

A La Ferté-Alais, En l'étude de M^e MILLIARD, notaire, commis pour procéder à la vente, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;

Et sur les lieux pour visiter les immeubles.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le vingt-cinq septembre mil huit cent soixante-dix-sept.

Signé: BOUVARD.

Ensuite est écrit: Enregistré à Etampes, le vingt-six septembre mil huit cent soixante-dix-sept, folio 45 verso, case 7. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé, DELZANGLES.

Etudes de M^e BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5, et de M^e BREUIL, avoué en la même ville, Même rue, n° 50.

VENTE

Sur publications volontaires,

EN LA MAISON D'ÉCOLE DE BOIGNEVILLE,

Et par le ministère de M^e SERGENT, notaire à Milly, Commis à cet effet,

DES

TOURBIÈRES DE BOIGNEVILLE

COMPRENANT

163 PIÈCES DE PRÉ-MARAI

Sises communes de Buno-Bonnereaux

et Boigneville,

SUR DIVERS CHAMPTIERS,

EN 87 LOTS

Avec faculté de réunion et de subdivision.

L'Adjudication aura lieu le Dimanche 14 Octobre mil huit cent soixante-dix-sept,

Heure de midi.

S'adresser, pour les renseignements:

A Etampes, En l'étude de M^e BOUVARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En celle de M^e BREUIL, avoué présent à la vente, rue Saint-Jacques, numéro 50;

En celle de M^e LEGROS, huissier, rue St-Jacques, numéro 86;

A Milly,

En celle de M^e SERGENT, notaire, commis pour procéder à la vente, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;

En celle de M^e GENET, huissier;

Et sur les lieux pour visiter les immeubles. (2-1)

Etude de M^e BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

TOURBIÈRES DE BOIGNEVILLE

ADJUDICATION

EN LA MAISON D'ÉCOLE DE BOIGNEVILLE,

Et par le ministère de M^e SERGENT, notaire à Milly, Commis à cet effet,

DU

DROIT D'EXTRACTION DE TOURBE

Jusqu'en 1893,

SUR 1 HECTAIRE 16 ARES 60 CENTIARES DE

PRÉ-MARAI

Sis terroir de Boigneville, lieu dit

le Marais-d'Argeville,

EN UN SEUL LOT.

L'Adjudication aura lieu le Dimanche 14 Octobre mil huit cent soixante-dix-sept,

Heure de midi.

S'adresser, pour les renseignements:

A Etampes, En l'étude de M^e BOUVARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En celle de M^e BREUIL, avoué présent à la vente, rue Saint-Jacques, numéro 50;

En celle de M^e LEGROS, huissier, rue St-Jacques, numéro 86;

A Milly,

En l'étude de M^e SERGENT, notaire, commis pour procéder à la vente, dépositaire du cahier des charges et des titres;

Et sur les lieux pour visiter l'immeuble. (2-1)

DOMAINE DE BANDEVILLE

Arbres de haute-futaie et Bois-taillis

A VENDRE AU RABAIS
A Dourdan, en l'étude et par le ministère de M. CURROT, notaire,
Le 11 Octobre 1877, à une heure du soir.

776 gros Chênes, — 638 Chênes Châblis, — 30 Bouleaux, — 8 Charmes, — 13 Aulnes, — 2 Mérisiers, 34 Peupliers.

La Coupe à faire sur 27 hectares 22 ares de taillis, essence de chêne, âgés de 30 et 16 ans.

Ces bois sont situés sur les communes de Saint-Cyr-sous-Dourdan et Longvilliers.

Ils seront vendus en trois lots.

S'adresser à M. CURROT, notaire à Dourdan.

Pour plus amples renseignements, voir les affiches. 2-1

Etude de M. CABARET, notaire à Dourdan (S.-et-O.) Successeur de M. ORTIGUIER.

ATTIRAIL DE CULTURE

A VENDRE

AUX ENCHÈRES,
Par suite de cessation de culture,
A MÉROBERT, EN LA GRANDE FERME EXPLOITÉE PAR M. COLLEAU,

Le Lundi 1^{er} Octobre 1877, à midi,

Par le ministère de M. CABARET, notaire à Dourdan.

OBJETS A VENDRE :

2 bons Chevaux hongres, de cinq et six ans, pour cabriolet, et leurs harnais; 4 bonnes Juments de gros trait et leurs harnais; 3 grandes Voitures, 4 Tombereaux de différentes grandeurs, Faucheuse Wood, Moissonneuse royale, Herse en fer, Herse Bataille, Herse articulées, Scarificateur, Rouleaux en fonte et en bois, Râteau à Cheval, Coupe-racines, Râteliers, Doubleliers, et quantité d'autres bons objets.

(Pour plus de détails, voir les affiches.)

A CRÉDIT.

Etude de M. BRISEMUR, notaire à Ymonville.

A LOUER

UNE

GRANDE ET BELLE FERME EN BEAUCE

S'adresser, pour tous renseignements : Audit M. BRISEMUR, notaire. 4-1

A VENDRE OU A LOUER A L'AMIABLE

UNE

MAISON Propre au commerce, Située à Etampes, rue Sainte Croix, n° 17.

S'adresser à M. DAVELUY, notaire à Etampes. 3-1

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

PARAISANT TOUTS LES SAMEDIS AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande. Administration : 18, Rue Dauphine, à Paris.

A VENDRE UN PETIT PRESSEUR A CIDRE

A l'usage d'un ménage.

S'adresser à M. DUJARDIN, promenade des Prés, n° 5, à Etampes.

DEMANDE DE REPRÉSENTANTS

Une grande Maison de Vins et Spiritueux demande des Représentants à la Commission; on exige de bonnes et sérieuses références. — S'adresser à M. Adolphe Cuvelier, 15, quai de Percy prolongé, à Charenton, près Paris. 8-3

Prime exceptionnelle

OFFERTE A NOS LECTEURS.

Des arrangements spéciaux ont été conclus, afin de pouvoir faire profiter nos lecteurs d'une prime exceptionnelle, consistant en exemplaires des magnifiques gravures, uniques dans leur genre, éditées par la SOCIÉTÉ NATIONALE DES BEAUX-ARTS, 104, rue de Richelieu, à Paris.

INSTRUCTIONS. — Chaque lecteur de notre journal, pour recevoir franco de port ces gravures, n'aura qu'à détacher les coupons-primés et dessous ou indiquer le N° 25, afin de montrer qu'il a lu cet avis, et dressera sa demande accompagnée d'un mandat-poste de 2 fr. pour chaque épreuve, ou de 5 fr. 50 pour les trois exemplaires.

Les coupons-primés et les mandats de poste doivent être adressés à M. A. LEVER, administrateur de la Société Nationale des Beaux-Arts, 104, rue de Richelieu, à Paris, avant le 15 octobre.

COUPON PRIME (L'Abelle d'Etampes. N° 25.)

Le Berger de Jérusalem, de Morris, tableau allégorique, représentant un berger entouré de son troupeau sur le mont Calvaire, contemplant la croix du Seigneur après la crucifixion. Des pigeons voltigent sur la croix, au pied de laquelle on remarque le serpent symbolique ayant la tête écrasée.

COUPON PRIME (L'Abelle d'Etampes. N° 25.)

Le bon Pasteur, de Dobson, de même dimension que le Berger de Jérusalem, et représentant Jésus-Christ portant un agneau dans ses bras. Cette épreuve est une des conceptions les plus remarquables du célèbre artiste Dobson.

COUPON PRIME (L'Abelle d'Etampes. N° 25.)

Le Cerf aux abois, de Landseer, peintre connu du monde entier. Cette épreuve, si appréciée en Angleterre, représente un épisode de la vie sportive en Ecosse: un cerf chassé et épuisé, se réfugie dans les eaux d'un lac, où des chiens courants le tiennent en arrêt en attendant l'arrivée des chasseurs.

Ces trois tableaux mesurent 45 centimètres de hauteur sur 75 de largeur.

Le prix de vente dans le commerce pour ces gravures est de vingt-cinq francs pour chaque exemplaire.

Nota. — Les demandes ne doivent pas être adressées au bureau du journal, mais à l'administrateur de la SOCIÉTÉ NATIONALE DES BEAUX-ARTS, 104, rue de Richelieu, Paris.

10^e ANNÉE.

LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

Paraît tous les Dimanches

En Grand format de 16 pages

Résumé de chaque numéro :

Bulletin politique. — Bulletin financier.

Bilans des établissements de crédit

Recettes des ch. de fer. Correspondance étrangère. Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc.

Cours des valeurs en Banque et en Bourse. Liste des tirages.

Vérification des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements.

4 fr. par AN. 4 fr. par AN.

PRIME GRATUITE

Manuel des Capitalistes

1 fort volume in-8

PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS

Envoyer mandat poste ou timbres-poste.

HALLE DE PARIS.

Farines. — 26 Septembre 1877.

Restant de la veille... 1.444 28
Arrivages du jour... 54 95
Total... 1.499 23

Ventes du jour... 1.496 0
Restant disponible... 1.496 0
Prix moyen du jour... 45 fr. 20 c.

Grains.

Blés du rayon... 31 50 à 32 00
Orges de Beauce... 23 00 à 24 50
Escourgeons... 20 50 à 21 50
Avoines noires... 22 00 à 22 50
grises... 19 50 à 20 50
Le tout aux 400 kil. franco gare Paris.

Pailles et Fourrages.

La Chapelle, 26 Septembre. 1^{re} q^{te} 2^e q^{te} 3^e q^{te}
Foin... 47 à 49 44 à 46 39 à 41
Luzerne... 43 à 45 40 à 42 36 à 38
Regain de luzerne... 37 à 39 34 à 36 30 à 32
Paille de blé... 31 à 33 27 à 29 23 à 25
Paille de seigle... 29 à 31 26 à 28 23 à 24
Le tout aux 404 bottes, dans Paris.

VINS DE BORDEAUX

EN NATURE

Marquis d'ARMAILLÉ, Propriétaire au CHATEAU DE MONRABEAU, à CAUDÉRAN (Gironde).

Vins rouges et blancs en barriques, 130^e, 140^e, 160^e, 180^e, 200^e et au-dessus — en bouteilles, 1^{er} 50, 2^e 50, 3^e 4, 5^e et au-dessus

Le tout pris à Bordeaux, droits en sus.

On demande aussi des représentants sérieux. (5-3)

HERNIES La CURE RADICALE de cette infirmité si dange-reuse et si gênante est aujourd'hui un fait acquis. Parmi les divers traitements employés pour guérir cette cruelle affection, il n'en est pas de plus simple ni d'aussi efficace que celui de feu M. Pierre SIMON, dont l'ouvrage spécial sur les Hernies, recommandé par les docteurs les plus éminents, a été approuvé par l'Académie de médecine et dont la méthode est aujourd'hui en la possession de ses gendres, élèves et successeurs, MM. BEZOU et DESCHAMPS, à Saumur (Maine-et-Loire). Une notice contenant la preuve de nombreuses guérisons sera envoyée franco à toute personne en faisant la demande par lettre affranchie. 48-36

ANC^{te} M^{re} MERCIER, LITZELMANN & THULLIER

s'occupant exclusivement de

VENTE ET ACHAT

DE

FONDS DE BOULANGERIE

Paris et la Province.

MERCIER, ROUBY & HENRIOT

ANCIENS MARCHANDS BOULANGERS

9, Rue Sauval (près la Halle au Blé)

— PARIS — 25-8

PHOTOGRAPHIE RICHOU

A ÉTAMPES, RUE DAMOISE

Photochromie, Nouveau procédé inaltérable.

SPÉCIALITÉ DE CARTES ÉMAILLÉES.

MAISON SPÉCIALE pour Produits destinés à L'AGRICULTURE

H. J. DECONINCK à Arras et à Dunkerque

ont présentement à vendre 43 variétés de BLÉS de SEMENCE anglais et français. — Achats faits directement sur les lieux de production. Agents de FREDERICK F. HALLIBET (Blés généalogiques). Orges et Avoines de semence, etc.

Même Maison : Tous Engrais chimiques, dosages garantis sur analyse.

NITRATE DE SOUDE des mers du Sud, pour engrais (importation directe).

TOURTEAUX de toutes provenances pour nourriture et pour engrais. 7-2

COMPAGNIE FRANÇAISE DE CONSIGNATION du Guano du Pérou 39, FAUBOURG POISSONNIÈRE, 39, PARIS Seuls Agents en France de la PERUVIAN GUANO CO. LIM. NOUVEAUX CONCESSIONNAIRES DU GUANO DU PÉROU en vertu du contrat du 7 Juin 1876. VENTE SELON L'ANALYSE Tarif Réduit. DÉPÔTS EN FRANCE: Bordeaux... MM. JOSEPH CIVRAC et C^{ie}. Dunkerque... LASTRADE DESCANDE et C^{ie}. Le Havre... LANGSTAFF EHRENBURG et POLLAK. Nantes... L. RUSSELL et GUIROY.

Ancienne Maison PICHELIN Frères

PICHELIN-PETIT & FILS & C^{ie}

SUCCESSIONS

à LA MOTTE-BEUVRON (Loir-et-Cher)

FABRIQUE D'ENGRAIS et Produits chimiques agricoles

Engrais de La Motte : Phospho-Guano, Phosphates, Superphosphates, etc., etc.

21 Médailles d'Or et d'Argent aux Concours régionaux et nationaux de 1850 à 1877

Diplôme de 1^{re} CLASSE, ORLÉANS 1876

MÉDAILLE D'HONNEUR DE 1^{re} CLASSE, ACADEMIE NATIONALE 1876.

Vente sur Garantie d'analyse.

Représentés par : M. MATHIEU-LINET, à Etampes; — CHENU FILS, à Angerville; — BERNARD FILS, ingénieur, à Marolles-en-Hurepoix. 48-4

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE.

ADMINISTRATION : 56, rue Jacob, à Paris, chez FIRMIX DIDOT FRÈRES, FILS et C^{ie}.

COMPOSITION DES QUATRE ÉDITIONS :

PREMIÈRE ÉDITION. Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte. PRIX : Paris, un an, 12 fr. — Départements, un an, 14 fr. DEUXIÈME ÉDITION. Un numéro chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte, plus une gravure coloriée à l'aquarelle par mois. PRIX : Paris, un an, 15 fr. — Départements, un an, 17 fr. TROISIÈME ÉDITION. Un numéro chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte, plus deux gravures coloriées à l'aquarelle par mois. PRIX : Paris, un an, 18 fr. — Départements, un an, 20 fr. QUATRIÈME ÉDITION. Un numéro avec gravures sur bois dans le texte et une gravure coloriée à l'aquarelle chaque semaine. PRIX : Paris, un an, 24 fr. — Départements, un an, 25 fr.

LES PATRONS ILLUSTRÉS, autre publication complémentaire, dont le prix est de 4 fr. pour l'année, soit 1 fr. pour trois mois, peuvent être joints à l'abonnement de la MODE ILLUSTRÉE, mais il faut toujours que les deux abonnements soient demandés simultanément et pour le même laps de temps, de manière à commencer et à finir à la même époque.

Les abonnements à la MODE ILLUSTRÉE peuvent se faire aussi pour trois mois, seulement à dater du 1^{er} de chaque mois, au bureau de l'Administration, rue Jacob, 56, à Paris, et chez les libraires de France et de l'étranger.

L'Administration de la MODE ILLUSTRÉE, rue Jacob, 56, à Paris, désire soumettre son journal à l'examen du public, envoie un numéro gratis et franco à quiconque en fait la demande par lettre affranchie.

Bulletin commercial.

Table with 6 columns: MARCHÉ d'Etampes, PRIX de l'hectol., MARCHÉ d'Angerville, PRIX de l'hectol., MARCHÉ de Chartres, PRIX de l'hectol. Rows include dates like 22 Septembre 1877 and various grain types like Froment, Méteil, Seigle, Escourgeon, Avoine.

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 22 au 28 Septembre 1877.

Table with 7 columns: DÉNOMINATION, Samedi 22, Lundi 24, Mardi 25, Mercredi 26, Jeudi 27, Vendredi 28. Rows include Rente 5 0/0, 4 1/2 0/0, 3 0/0.

Abattoir d'Etampes.

NOMBRE par espèces des bestiaux tués à l'abattoir par les bouchers et charcutiers de la ville, du 13 au 26 septembre inclus.

Table with 7 columns: NOMS des Bouchers et Charcutiers, Taureaux, Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons, Porcs, TOTAL. Lists names like Boulland-Boulland, Constancien Raphaël, Baudet, Rottier, Gauché, Brosnonot-Lesage, Brosnonot-Brossonot, Marchon, Hautefeuille, Gillotin, V. Chevallier-Nabot, Gaurat, Lebrun, Boulland Alexandre, Genty.

TOTAUX... 417 46 62 175 36 1307

Certifié par le Préposé en chef de l'Octroi, NARGASSIES.

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné. Etampes, le 29 Septembre 1877;

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes. Etampes, le 29 Septembre 1877;

Enregistré pour l'annonce n° Folio Reçu franc et centimes, décimes compris. A Etampes, le 1877.